



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 252/2022

Avenant N°1 relatif à la Convention de financement Phase PRO-REA pour la mise accessibilité des quais de la gare de TENDE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRES
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI excusé
- SAORGE :** Mme Brigitte BRES
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage :

21 DEC. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
06124030057120221215-252-2022-DE
Date de réception en préfecture : 22/12/2022
Date de réception en préfecture : 22/12/2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 252/2022

OBJET : Avenant N°1 relatif à la Convention de financement Phase PRO-REA pour la mise accessibilité des quais de la gare de TENDE

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre VASSALLO, Vice-Président

La gare de Tende fait l'objet d'un projet de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite conformément au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA-ADAP) Provence Alpes-Côte d'Azur, approuvé par le Conseil régional le 26 juin 2015.

Ce projet a été estimé en phase PRO a un montant de 282 529 Euros (Conditions économiques de décembre 2022) et en phase REA a un montant de 3 614 283 Euros (Conditions économiques de décembre 2024), soit un total de 3 896 812 Euros.

Les travaux consistent à mettre en accessibilité aux PMR les quais de la gare de TENDE sur une longueur des quais de 180 ml.

L'Etat, la Région et la SNCF Gares & Connexions ont signé une première version d'une convention de financement n'intégrant pas une participation de la CARF.

Sachant que la CARF est partie prenante dans la mise en accessibilité des gares situées sur son territoire dans le cadre de sa compétence Transports et Mobilités, il est souhaité intégrer la CARF dans le plan de financement de cette opération. La participation de la CARF serait d'un montant global de 194 840 € (14 126 € pour la phase PRO et 180 714 € pour la phase REA) représentant 5% du montant total du projet.

Le plan de financement initial défini ci-dessous :

Phase PRO	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants (CE 12/2022)
Etat – Plan France Relance – SNCF Gares & Connexions	25,22 %	71 254 €
Région	65,00 %	183 644 €
SNCF Gares & Connexions	9,78 %	27 631 €
TOTAL	100%	282 529 €

Phase REA	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants (CE 12/2024)
Etat – Plan France Relance – SNCF Gares & Connexions	25,22 %	911 522 €
Région	65,00 %	2 349 284 €
SNCF Gares & Connexions	9,78 %	353 477 €
TOTAL	100%	3 614 283 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-252-2022-DE
Date de transmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Est donc proposé d'être modifié comme suit afin d'intégrer la participation de la CARF dans les phases PRO et REA du projet :

Phase PRO	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants (CE 12/2022)
Etat – Plan France Relance – SNCF Gares & Connexions	25,22 %	71 254 €
Région	60,00 %	169 517,40 €
CARF	5,00 %	14 126,60 €
SNCF Gares & Connexions	9,78 %	27 631 €
TOTAL	100%	282 529 €

Phase REA	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en Euros courants (CE 12/2024)
Etat – Plan France Relance – SNCF Gares & Connexions	25,22 %	911 522 €
Région	60,00 %	2 168 570,00 €
CARF	5,00 %	180 714,00 €
SNCF Gares & Connexions	9,78 %	353 477 €
TOTAL	100%	3 614 283 €

Il convient donc de valider ce nouveau plan de financement par l'approbation de l'Avenant N°1 relatif à la Convention de financement des phases PRO-REA de la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des quais de la gare de TENDE tel que présenté ci- joint.

Vu les avis de la commission transport du 21 novembre 2022, de la commission des finances du 28 novembre 2022 et du bureau communautaire du 02 décembre 2022 ;

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER les termes de l'Avenant N°1 à la Convention de financement des phases PRO et REA de la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des quais de la gare de TENDE,

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-252-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

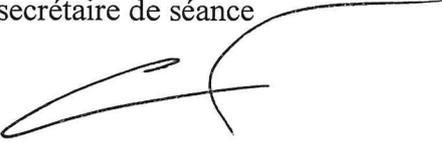
AUTORISER Monsieur le Président à signer l'Avenant N°1 à la Convention de financement des phases PRO et REA de la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des quais de la gare de TENDE,

DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2023 et les années suivantes.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

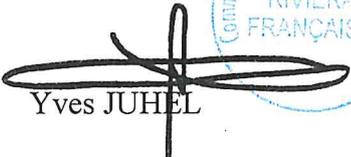
Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président,


Yves JUHEL

